**BTS Support à l’action managériale – Session 2021**

*ANNEXE 12*

**Contrôle de conformité du dossier E4**

**Épreuve E4 - Optimisation des processus administratifs**

Nom : Prénom :………………………….............

N° inscription : …………………………………

Conformément à l’arrêté du 16 février 2018 portant création du diplôme et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Support à l’action managériale » et à l’arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de BTS, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l’épreuve (NV) :

* absence de dossier ;

* dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques ;
* durée du stage inférieure aux 14 semaines requises par la réglementation de l’examen, non justifiée par une dérogation ou un positionnement ;
* documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

En conséquence, le jury n’étant pas en situation d’évaluer les compétences requises pour l’épreuve E4, vous ne pouvez pas passer l’épreuve.

**Date du contrôle : Visa de la commission de contrôle :**